

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION **Séance n° 1 en date du Jeudi 18 novembre 2021** **à 16 h**

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 20

Quorum : 26 titulaires donc le quorum sera de 14

Nom et prénom du président de séance : ZIMNIAK Didier

Nom, prénom et qualité du secrétaire de séance : GATELET Nathalie

- M. ZIMNIAK Didier - Proviseur	- M. ROUSSEAU Sébastien - Enseignant
- Mme GATELET Nathalie - Proviseur Adjoint	- Mme SABY Valérie - Enseignante
- Mme DELFOUR Sophie - Gestionnaire	- M. GALLITRE Jean-Claude - ATOS
- Mme KREMER Corinne - DDF	- Mme BERIOUX GARRIGUET Valérie - ATOS
- Mme CORRE Sophie - CPE (titre consultatif)	- Mme ROUX Delphine - ATOS
- Mme DABERT Marie-France - Conseil Régional	- M. LEFEUVRE David - Parent élève
- M. LACOURBAS Frédéric - Enseignant	- Mme VAURY-LECOMTE Sonia - Parent élève
- Mme METZ Nathalie - Enseignant	- Marcel KALLA élève de 2 CAPH
- M.CHARVILLAT Jacques - Enseignant	- Evlin RAOUX élève de 1S
- Mme DESTAILLAC Valérie - Enseignante	- Maëlys REY élève de 1CM
- Mme MOUTARDE Patricia - Enseignante	- Noémie CHEVALLIER élève de 1ECP

A l'ouverture de la séance :

Membres excusés : Mme BRUANT Estelle Clermont-Co, suppléante ; M. MELIX Stéphane et Mme DOS SANTOS Cécile Personnalité Qualifiée, Mme STANILAS Anne-Laure, Ville de Clermont.

Membres absents : M. FANGET Michel Conseil Régional ; Mme PINET-TALLON Catherine de Clermont Communauté ;

Ordre du jour qui n'est plus approuvé par les membres du CA en début de séance :

1. Conseil d'Administration

- 1.1 Adoption du PV de la séance n°5 en date du 15 juin 2021
- 1.2 Installation du conseil d'administration et mise en place :
 - ∩ a - commission permanente
 - ∩ b - conseil de discipline
 - ∩ c - commission Hygiène et Sécurité
- 1.3 Désignation des membres du Conseil des Délégués pour la Vie lycéenne
- 1.4 Désignation des membres du CESC
- 1.5 Désignation des membres de la commission Educative
- 1.6 Installation de la commission du Fonds Social
- 1.7 Désignation des membres du conseil pédagogique
- 1.8 Règlement intérieur du CA 2021-2022
- 1.9 Délégation du CA au Chef d'Etablissement pour la passation des marchés

2. Organisation des établissements

- 2.1 Point sur la rentrée 2021

3. Affaires financières

- 3.1 Tarifs restauration.
- 3.2 Tarifs objets confectionnés
- 3.3 Admission en non-valeur.
- 3.4 Modalités d'attribution du fonds social
- 3.5 DBM
- 3.6 Conventions et contrats (PJ)
- 3.7 Bourse Erasmus
- 3.8 Projets pédagogiques
- 3.9 Sorties d'inventaire

4. Point sur le Nouveau Lycée

5. Questions diverses

La Secrétaire de séance : Mme GATELET Nathalie Le Président de séance : M. ZIMNIAK Didier

A l'ouverture de la séance, 20 membres sont présents sur les 26 composants le conseil d'administration. Le quorum de 14 est donc atteint.

M. le Proviseur ouvre la séance à **16 h 20**. Il présente les excuses des membres absents.

M. le Proviseur propose la candidature de Mme GATELET Nathalie, Proviseur Adjoint, avec son accord, comme secrétaire de séance.

Les enseignants se réjouissent de la présence d'un représentant de la région qui va nous rejoindre au cours de cette séance.

1.1 Adoption du procès-verbal de la séance n°5 du 15 juin 2021 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 15 juin 2021 n'appelant aucune remarque de la part des membres présents est adopté à l'unanimité.

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

AVIS FAVORABLE

Résultat du vote

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

1.2 Installation du conseil d'Administration et mise en place :

M. ZIMNIAK rappelle la composition et le rôle du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration (CA) est l'organe de délibération et de décision. Il se réunit au moins trois fois dans l'année. Le CA vote le projet d'établissement, adopte le règlement intérieur, organise le temps scolaire et les modalités de la vie scolaire, organise l'ouverture de l'établissement sur son environnement extérieur, répartit les dotations horaires, établit un rapport annuel de fonctionnement pédagogique, donne son avis sur les ouvertures ou fermetures de classes et le choix de manuels, il vote le budget et le compte financier. Les séances du CA ne sont pas publiques.

Au-delà de ses compétences réglementaires, le conseil d'administration est un lieu privilégié de dialogue et d'échanges de points de vue. Le chef d'établissement, président du conseil d'administration, dirige les débats, tout en favorisant l'expression de chacun des membres qui le composent.

a- Mise en place de la Commission permanente (12 membres)

En référence au décret n°2020-1632 du 21 décembre 2020, Monsieur le Proviseur souhaite ne pas la mettre en place. Conséquemment, les questions relevant de l'article R421-2 du code de l'éducation (emploi de la DGH notamment) sont désormais de la compétence unique du CA.

b- Mise en place du Conseil de discipline (14 membres)

Ce conseil a compétence pour prononcer à l'encontre des élèves des sanctions pour des manquements au règlement intérieur de l'établissement. Il peut prononcer l'ensemble des sanctions autorisées par la loi (avertissement, blâme, exclusion...).

★4 Membres de droit :

- M. ZIMNIAK Didier, Proviseur
- Mme GATELET Nathalie, Proviseur-adjoint
- Mme DELFOUR Sophie, Gestionnaire
- Mme CORRE Sophie, Conseillère Principale d'Education désignée par le CA.

★4 Représentants des personnels enseignants (et suppléants)

- Mme DEGESNE Evelyne - Mme DARSEES Emilie (sup)
- Mme METZ Nathalie - Mme SABY Valérie (sup)
- Mme DESTAILLAC Valérie - M. LACOURBAS Frédéric (sup)
- Mme MOUTARDE Patricia

★1 Représentant ATOS (et suppléants)

- Mme BERIOUX-GARRIGUET Valérie - Mme ROUX Delphine (sup)

★2 Représentants des parents d'élèves (et suppléants) :

- M. LEFEUVRE David
- Mme VAURY-LECOMTE Sonia

★3 Représentants des élèves délégués de classe

- CHE Raquel 1D - PARADES Aélia 2HPS (sup)
- CHEVALLIER Noémy 1ECP - WINTER Adèle 2ASSP2 (sup)
- PERRIER Eloïse TD - SAMPAIO Tonie 1D (sup)

c- Commission Hygiène et Sécurité et Condition de Travail (17 membres) CHSCT

Elle a pour but de promouvoir la formation à la sécurité, de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement et notamment dans les ateliers, d'effectuer un suivi permanent du lycée et d'analyser les risques à combattre et les conditions de travail des personnels.

★ Membres de droit

- M. ZIMNIAK Didier, Proviseur
- Mme GATELET Nathalie, Proviseur-adjoint
- Mme DELFOUR Sophie, Gestionnaire
- Mme CORRE Sophie, Conseillère Principale d'Education
- Mme KREMER Corinne, DDFPT.

★ 3 experts

- Mme CUBIZOLLES Lydie, infirmière
- M. FOURNIER Patrice, médecin de santé scolaire
- Le médecin de prévention

★ 2 Représentants des personnels enseignants

- M. LACOURBAS Frédéric - Mme SABY Valérie (sup)
- M. ROUSSEAU Sébastien - Mme CARLET Claire (sup)

★ 1 Représentant ATOS

- M. GALLITRE Jean-Claude - Mme BERIOUX-GARRIGUET Valérie (sup)

★ 2 Représentants des parents d'élèves : aucun suite à carence de liste de parents.

- M. LEFEUVRE David
- Mme VAURY-LECOMTE Sonia

★ 2 Représentants des élèves désignés au sein du CVL

- RAOUX EVLIN 1S vice president CVL - REY Maëlys 1CM (sup)
- CHEVALIER Noémy 1ECP – KALLA Marcel 2CAPH (sup)

★ Le Représentant du Conseil Régional

- Mme DABERT Marie-France

★ 1 Représentant de la Commune

- Mme STANISLAS Anne-laure

Rappel : Affichage obligatoire de la liste des membres dans tous les ateliers et endroits visibles.

1.3 Désignation des membres du Conseil des délégués pour la vie lycéenne : CVL.

Ils réfléchissent ensemble et formulent des propositions sur des sujets qui touchent à la vie quotidienne des élèves. Il se réunit sur convocation du chef d'établissement, avant chaque séance ordinaire du CA. Le CVL peut se réunir en séance extraordinaire, à la demande de la moitié des représentants lycéens.

Présidé par le Proviseur, le Vice-président est élu pour 1 an parmi les représentants des lycéens :

RAOUX Evlin 1S. Il comprend, outre les **10 élèves élus** :

- PLANTALECH Julie TCMC - FERNANDEZ Laura TCMC (sup)
- DA SILVA Julia 1ECP - CHEVALIER Noémy 1ECP (sup)
- TISSIER Aymeric TS -
- REY Maëlys 1CM - POUDEVIGNE Julie 1CM (sup)
- HENONIN Clara 1ECP - VAURY Anna 1ECP (sup)
- MARTINS Marika 1S
- CHARDON Tizia 2MB2 - LESCURE Camille 2MB2 (sup)
- VARENNE Margot CMC1 - HURET Eva 2MB1 (sup)
- KALLA Marcel 2CAPH - PEUVERGNE Léa 1S (sup)

★ 5 représentants des personnels enseignants et d'éducation. A titre consultatif, sans participer au vote:

- Mme CORRE Sophie CPE
- Mme VANDEN-BRANDEN Jennifer CPE
- M. ROUSSEAU Sébastien - Mme CARLET Claire (sup)
- Mme DESTAILLAC Valérie - M. LACOURBAS Frédéric (sup)
- Mme SABY Valérie - Mme ALEXANDRE Valérie (sup)
- Mme SLAMANI Myriam (sup)

★ 3 représentants des personnels ATOSS

- Mme DELFOUR Sophie, gestionnaire
- Mme CUBIZOLLES Lydie, infirmière
- Mme ROUX Delphine

★ 2 représentants des parents élus au sein du C.A. par les parents d'élèves siégeant au conseil d'administration. :

- M. LEFEUVRE David
- Mme VAURY-LECOMTE Sonia

1.4 Désignation des membres du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté : CESC.

Il définit et conduit des actions d'éducation et de prévention des conduites à risques dans le domaine de la santé et de la citoyenneté. Le CESC est une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la citoyenneté et à la santé, intégré au projet d'établissement. Cette démarche globale et fédératrice permet de donner plus de cohérence et de lisibilité à la politique éducative de l'établissement.

L'article 30.3 du décret 85-924 ne prévoit pas un nombre défini de membres. Ont donc été désignés par le chef d'établissement, président, sur proposition du CA :

- M. ZIMNIAK Didier, Proviseur
- Me GATELET Nathalie, Proviseur-adjoint
- Mme CORRE Sophie, Mme VANDEN-BRANDEN Jennifer, Conseillères Principales d'Education
- Mme KREMER Corinne, DDFPT
- Mme DUMON Caroline, Documentaliste
- Mme CUBIZOLLES Lydie, infirmière
- Mme CARGNELUTTI Eve, enseignante - Mme ALEXANDRE Nathalie enseignante (sup)
- M. ROUSSEAU Sébastien enseignant - Mme SLAMANI Myriam (sup)
- M. CHARVILLAT Jacques enseignant
- Mme DABERT Marie-France, CR
- Deux représentants des élèves.

1.5 Désignation des membres de la commission Educative.

La loi ne fixe pas la composition minimale de la commission éducative, présidée par le chef d'établissement. Sont donc pressentis et acceptés par le conseil d'administration :

- M. ZIMNIAK Didier, Proviseur
- Mme GATELET Nathalie, Proviseur adjoint
- Mme KREMER Corinne, DDFPT.
- Mme CORRE Sophie ou Mme VANDEN-BRANDEN Jennifer, CPE
- L'infirmière et/ou l'assistante sociale.
- Le Professeur Principal de classe de l'élève.
- Un délégué parmi les élèves membres du CA.
- Un délégué parmi les enseignants : M. CHARVILLAT Jacques – Mme DESTAILLAC Valérie (sup) et Mme MARCHAIS Pascale (sup)
- Un délégué parmi les parents élèves : M. LEFEUVRE David
- Le membre du personnel à l'origine de la comparution.

1.6 Désignation des membres du Conseil du Fonds Social.

Le fonds social lycéen est destiné à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître des lycéens ou leurs familles pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire.

Il s'agit d'une aide exceptionnelle et individualisée sous forme d'un concours financier direct ou de prestations en nature, permettant aux différents intéressés de faire face à tout ou partie des dépenses relatives aux frais d'internat, de transports et de sorties scolaires, ...

- M. ZIMNIAK Didier, Proviseur
- Mme GATELET Nathalie, Proviseur adjoint
- Mme DELFOUR Sophie, Gestionnaire
- Mme CORRE Sophie ou Mme VANDEN-BRANDEN Jennifer, CPE
- Mme CUBIZOLLES Lydie, Infirmière
- Mme LANDOIS Catherine, Assistante Sociale

Il est également possible d'adjoindre d'autres membres de la communauté éducative.

1.7 Désignation des membres du Conseil pédagogique.

Sa mise en place relève de la compétence du chef d'établissement, qui en informe le conseil d'administration. Le conseil pédagogique est consulté par le proviseur sur de nombreuses questions avant que celles-ci ne soient soumises au CA.

Sa composition : équipe de direction élargie, un professeur principal par niveau, un professeur représentant chaque discipline, tout enseignant intéressé par l'ordre du jour du conseil peut y participer librement. Les réunions sont prioritairement fixées les jeudis à partir de 16h00. Plage horaire libérée pour la majorité des classes.

1.8 Règlement intérieur du CA.

M. ZIMNIAK propose et présente le règlement intérieur du CA applicable pour cette année scolaire 2021-2022 et explique chaque point.

M. LEFEUVRE, parent, demande s'il ne serait pas plus juste de parler de compte rendu plutôt que d'un PV. M. le proviseur confirme qu'il s'agit bien d'un PV.

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

ACTE NON TRANSMISSIBLE

ACTE 1 - 2021 / 2022 - CA

Résultat du vote

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 1

1.9 Délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés.

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part.

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

ACTE NON TRANSMISSIBLE

ACTE 2 - 2020 / 2021 - CA

Résultat du vote

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 2

2. Organisation des établissements

2.1 Point sur la rentrée 2021.

Monsieur le Proviseur dresse un bilan de la rentrée et commente les statistiques des effectifs à la disposition des membres du Conseil d'Administration.

Le lycée compte à ce jour 523 élèves inscrits en formation initiale et 41 stagiaires GRETA en contrat de professionnalisation soit en intégration dans les classes soit dans des formations autonomes (CAP petite enfance, BP coiffure ou BP esthétique) et des apprentis en CFA-ENA ou GRETA.

Situation sensiblement comparable à l'an passé.

Les résultats du recrutement sont conformes aux années précédentes. Le taux de pression est 2 fois plus important en 3PREPAMETIER et reste aussi important dans les autres sections sauf sur les 2 CAP APH et Bac Pro HPS (problème récurrent). Pas de liste supplémentaire pour les 2 HPS et 1 seule candidate en 2CAPH. Cette filière souffre de candidats et peine à recruter. L'an prochain, le bac pro HPS recrutera à 15 élèves au lieu de 24. Cela devrait en principe améliorer ce recrutement qui reste une orientation trop souvent par défaut.

Les résultats aux examens sont excellents en BTS, en CAP 1an, MC, Bac esthétique et CAP APH (100 %). Restent très bons en CAP coiffure 2 ans, mais en baisse conséquente mais prévisible en BAC HPS, ASSP et DND avec une forte démobilitation de quelques élèves suivis de longue date et suite également au contexte sanitaire.

Toutes les classes entrantes sont au complet fin septembre excepté en CMC1 et en MCC.

La lutte contre le décrochage scolaire reste toujours notre axe de travail prioritaire pour la rentrée 2021-2022.

En raison de la crise sanitaire, nous n'avons pu maintenir la rencontre parents/professeurs de début d'année. Nous avons maintenu celle du mois de décembre pour toutes les classes. Nous avons notamment besoin d'informer les parents des sections 2 ASSP et 2 MB de la situation particulière que vont vivre leurs enfants en raison de l'orientation à choisir en fin d'année.

La section BTS recrute difficilement 25 étudiants sur 30 en première année qui se décline en 14/15 en mana et 12/15 en marques. A la rentrée 2022 le recrutement se fera à 24 étudiants.

3. Affaires financières

3.1 Tarifs restauration pour information (PJ)

Proposition des tarifs de restauration pour 2022 selon les modalités définies par la région :

Forfaits élèves répartis sur 175 jours :

Forfait DP 5 jours : 540,75 €

Forfait DP 4 jours : 432,60 €

Forfait Internat 5 jours : 1 386 €

Tarifs commensaux :

Repas agent Région et Etat catégorie C : 3,10€

Repas indice de rémunération inférieur à 465 : 4,15 €

Repas indice de rémunération supérieur à 465 : 5,15 €

Repas personne de l'extérieur : 8,25 €

Mme la gestionnaire précise que les tarifs restent stables et que nous nous situons dans la fourchette basse de la région.

3.2 Tarifs objets confectionnés et tarifs prestations (PJ)

Mme la Gestionnaire propose au vote les différents tarifs 2022 des objets confectionnés (coiffure et esthétique). Le but étant d'avoir des modèles, les coûts restent peu onéreux et identiques à l'an passé. Egalement est proposé au vote les tarifs location nuitée logement de fonction (tarif extérieur, personnel EPLE et apprenants), et vente de préservatifs aux élèves par l'infirmière scolaire.

Votants : **20** Pour : **20** Contre : 0 Abstentions : 0

ACTE 3 - 2020 / 2021 - CA

Résultat du vote

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 3

3.3 Admission en non-valeur.

Créance impayée de cantine 20CF13H101872 proposée à l'admission en non-valeur pour un montant de 123,60 €. Motif : procédure de surendettement.

Votants : **20** Pour : **20** Contre : 0 Abstentions : 0

ACTE 4 - 2020 / 2021 - CA

Résultat du vote

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 4

3.4 Modalités d'attribution du fonds social.

Attribution du fonds social selon le quotient familial et une analyse au cas par cas des situations individuelles.

Votants : **20** Pour : **20** Contre : 0 Abstentions : 0

ACTE 5 - 2020 / 2021 - CA

Résultat du vote

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 6

3.5 Décision budgétaire modificative.

- DBM pour information :

FRI (Fonds Régional d'Investissement) complémentaire 13 200 €

ERASMUS BTS 2^{ème} programme 12 095 €

- BDM pour vote :

Prélèvement sur fonds de roulement au SRH pour un montant de 15 000 €

Votants : **20** Pour : **20** Contre : 0 Abstentions : 0

ACTE 6 - 2020 / 2021 - CA

Résultat du vote

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 6

3.6 Conventions et contrats (PJ).

Mme le gestionnaire présente la liste des contrats et des conventions. Elle demande un vote global.

Votants : **20** Pour : **20** Contre : 0 Abstentions : 0

ACTE 7 - 2020 / 2021 - CA

NON TRANSMISSIBLE

Résultat du vote

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 7

3.7 Bourse ERASMUS

Bourses 100 €, financé par le lycée, octroyé aux quatre élèves de BTS participant à la mobilité ERASMUS 2021 en Espagne.

Votants : **20** Pour : **20** Contre : 0 Abstentions : 0

ACTE 8 2020 / 2021 - CA

Résultat du vote

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 8

3.8 Projet pédagogiques (PJ)

Présentation des projets à venir nécessitant un financement de l'établissement.

Votants : 20 Pour : **20** Contre : 0 Abstentions : 0

AVIS FAVORABLE

Résultat du vote

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

3.9 Sortie d'inventaire pour mise au rebus de biens sans valeur marchande pour un montant de 492 201.04€ (PJ).

Votants : **20** Pour : **20** Contre : 0 Abstentions : 0

ACTE 9 2020 / 2021 - CA

Résultat du vote

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 10

4 Point sur le nouveau lycée :

- Une réunion de travail sur les RPS (programmée en fin d'année dernière) a été tenue hier matin avec la participation de personnels des 2 établissements animée par M. Floripe FAURE, infirmière conseil auprès de M. le Recteur. La finalisation de ce travail se concrétisera par une fiche Qualéduc à construire sur le thème retenu des PFMP (protocole) lors d'un très prochain conseil pédagogique commun aux 2 lycées.
- Les conseils d'enseignement sont en cours. L'objectif est de présenter une proposition d'utilisation de la DGH fin décembre début janvier en AG en fonction de la structure arrêtée par le rectorat pour la rentrée 2021-2022. Après validation en CA, nous réaliserons les EDT pour une distribution en avril si possible.

Arrivée de Mme DABERT, représentant de la Région à 17 H 45.

- Il a été décidé que les prochaines portes ouvertes des 2 lycées réunis se dérouleront au gymnase impasse du Moutier le samedi 29 Janvier 2022. Tous les personnels seront conviés au repas pour un moment convivial et pour se connaître un peu mieux sur le temps de pause du midi.
- Un calendrier prévisionnel de la région permet d'envisager le déménagement d'ici fin juin.
- Concernant les installations d'EPS, la région étudie, à notre demande, la question du système incendie et alarme de notre gymnase afin de continuer à l'utiliser le temps de la construction du nouveau. La question de l'accès à ces installations et l'utilisation des préfabriqués disponibles en vestiaires ou en salle de repli (musculature, tennis de table...) a été également posée.
- La Société Déméninge a terminé l'inventaire du lycée. Elle est chargée par la région de l'élaboration du cahier des charges pour le marché public du déménagement.
- Prochainement se tiendra une réunion sur le mobilier administratif.

- Cette semaine s'est tenue la réunion sur les devis UGAP de matériels pédagogiques pris en charge par la région.
- Une réunion de chantier s'est tenue ce matin sur l'organigramme des clés avec la région et la société Vachette. Une réflexion sur les badges est également en cours pour attribuer les autorisations sur les différents accès.
- Une réunion de chantier a eu lieu sur la signalétique (dénomination des salles, affichage salles, charte graphique...).
- L'objet d'une autre réunion a fait l'objet d'un travail sur les casiers des élèves (disposition, nombre, type...) toujours en cours d'analyse.
- L'identité administrative du nouveau lycée est maintenant connue (numéro UAI) ce qui nous a permis de créer son propre ENT. Sa construction est confiée à la documentaliste pour Marie Curie et à un enseignant de Camille CLAUDEL. Leur mission est de créer un ENT commun pour communiquer dès que possible sur nos formations, portes ouvertes, déménagement etc... Le nom du nouveau lycée est en cours de réflexion et choix de la part de la région.
- Une réflexion est actuellement menée en interne dans nos deux établissements pour gérer au mieux les places de parking dans l'enceinte du lycée. Des critères seront définis pour attribuer ses places à l'ensemble de personnels.
- Une demande de rentrée décalée a été faite auprès du rectorat.
- Une réunion avec la région se tiendra prochainement avec les proviseurs des lycées clermontois pour envisager l'accueil des internes du NLAC pour la rentrée prochaine ce qui déterminera en partie la dotation d'effectif en AED par le rectorat.
- Une subvention de 187 049 € pour le matériel de coiffure et d'esthétique sera proposée au vote de la commission permanente de la région le 27 novembre 2021. Le lycée vient de publier les marchés publics pour l'achat d'équipements de coiffure et d'esthétique.
- Rappel : notre outil de communication interne hebdomadaire « info rapid » annonce toutes nouvelles informations concernant le NLAC dès que nous en avons connaissance. Par ce biais, il vous a été annoncé la date présumée de fin des travaux, l'utilisation du gymnase....

5. Questions diverses :

A ce jour, la région communique peu sur le nouveau lycée :

Question 1. A destination de la région AURA

Les représentants de la région, ont-ils l'intention de venir rencontrer les personnels en assemblée générale afin de répondre à leurs questions ?

Mme DABERT, représentant la région, indique qu'une réorganisation au sein des élus est en cours suite aux dernières élections, la nouvelle vice-présidente en charge des lycées est très investie et sera prendre en compte nos demandes.

Question 2. A destination de la région AURA

Qu'en est-il de la carte des formations pour le nouveau lycée ?

Les instances régionales peuvent-elles nous confirmer officiellement les sections et effectifs des classes dans le nouveau lycée ?

M. LACOURBAS, enseignant, dit que la carte des formations doit être votée par la Région. Ce qui n'a toujours pas été fait à ce jour. En attendant, le rectorat ne peut rien publier d'officiel et cela entraîne des tensions auprès des personnels enseignants.

Question 3. A destination de la région AURA

Initialement prévue en décembre 2021, puis en février 2022, puis en avril 2022, puis en mai 2022, puis dernièrement en juin 2022. La livraison du nouveau lycée ne cesse d'être décalée...

Où en est la construction du nouveau lycée ? Quels seront les conditions du déménagement ?

M. LACOURBAS, enseignant, insiste sur le stress très important dans les équipes pédagogiques en lien avec ces manques d'informations et de dates de livraison très incertaines. Il considère que la rentrée se fera dans de très mauvaises conditions. Ils craignent une forte détérioration de nos conditions de travail.

M. ZIMNIAK précise que les conditions de travail seront indéniablement améliorées du fait de la qualité de la construction. Nous ne maîtrisons pas les aléas d'un déménagement. Actuellement la région, le rectorat et les 2 lycées, mettent tout en œuvre pour que la fusion de nos établissements se réalise au mieux.

Mme GATELET, proviseur adjoint, ajoute qu'il ne faut pas oublier la réussite de nos élèves.

Question 4. A destination de la région AURA

Quelles nouvelles de l'internat pour ce lycée ?

Question 5. A destination de la région AURA

Quelles conditions pour les enseignements de l'EPS l'année prochaine ?

Question 6. A destination de la région AURA

Quelle présence pour la domotique dans le fonctionnement du lycée (commande du chauffage, fermeture des stores, commande des éclairages, ouvertures des portes, enclenchement des alarmes...) ? Une maintenance est-elle prévue ?

Mme DABERT, représentant de la région tient à préciser qu'en tant qu'élue au CA elle s'efforcera d'être présente autant que possible, sera attentive aux remarques et questions et se fera relais auprès de la région. Dans cette idée, elle transmet ses coordonnées aux enseignants présents.

Question 7. A destination du RECTORAT

Comme précisé dans un mail envoyé (le 14/10/2021), par M. LACOURBAS, délégué syndical du SNETAA-FO, à M. CAVE, Secrétaire Général de l'Académie et Mme VOISSE, Secrétaire Générale Adjointe – Directrice des Ressources Humaines :

Dans le cadre du nouveau lycée, nous avons actuellement un poste d'adjointe technique de laboratoire. Cette personne occupe un poste à plein temps et intervient au sein du lycée Marie Curie dans le cadre des enseignements Sciences Physiques et Chimiques, de Physique Appliquée, de Biotechnologie et de Cosmétologie (BTS).

En effet, avec l'ouverture du nouveau lycée (fusion avec le Lycée Camille Claudel et ouverture de 2 BTS, MSE et Sécurité), l'activité va fortement augmenter. La création d'un nouveau poste paraît nécessaire ou à minima d'un complément de service.

Cette création a-t-elle été envisagée ?

La collègue ne doit pas être confrontée à une surcharge de travail qui constituera une dégradation importante de ses conditions de travail.

Le proviseur précise que cette question relative aux moyens ATRF en labo est en cours d'expertise avec la DPMAP (Direction de la Performance et de la Modernisation de l'Action Publique) en lien avec les inspecteurs IEN / IA de sciences physiques pour attribuer ces moyens. Cette dotation sera augmentée ou pas en fonction de la remontée des effectifs pour chaque formation.

M. ZIMNIAK ajoute que les deux questions suivantes ne semblent pas relever du CA mais méritent d'être travaillées ensemble dans le cadre d'un conseil pédagogique avec la formalisation d'une fiche Qualéduc comme nous avons l'habitude de le faire.

Question 8.

Quelles organisations vont être mises en place cette année pour les enseignements de F.L.E. ?

Mme GATELET rappelle l'organisation effective comme cela a été annoncé dans rapid info.

Est-il envisageable que des enseignants puissent avoir une formation pour accueillir dans les meilleures conditions les élèves allophones qui sont de plus en plus nombreux (cela se fait dans certains établissements) ?

Oui sans problème, les équipes du CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des élèves allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs) interviennent régulièrement dans les établissements. Une demande d'intervention sera faite des demain.

Quelles conditions de « reprise » pour les salons clientèles (pass sanitaire, nombre de clients, vestiaires...) ?

Mme KREMER, DDF, rappelle les conditions d'accueil en demi-jauge, comme également précisé dans rapid info.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Proviseur remercie les membres du CA et lève la séance à **18h33**.